

Baie du Mont-Saint-Michel : 5 ans d'étude sur les oiseaux nicheurs : Points de vues arbitraires sous forme d'un reportage photo.

Matthieu Beaufile⁽¹⁾

⁽¹⁾ Bretagne Vivante - SEPNEB / Groupe Ornithologique Normand

Mots clés : baie du mont-saint-michel, reportage photo

Introduction

De 2008 à 2013, des travaux de terrain sur la reproduction des oiseaux, avec protocole associé, ont été menés en Baie du Mont-Saint-Michel. Certains articles ont déjà été publiés dans *Ar Vran*, sur la Bergeronnette printanière, la Rousserolle verderolle, ou dans *Le Cormoran* (revue du GONm), sur les oiseaux des herbues. Une synthèse plus globale sur les oiseaux en période de reproduction en Baie du Mont-Saint-Michel est en cours de rédaction.

Lors des Rencontres Ornithologiques Bretonnes, nous avons proposé un choix de photographies qui résument des situations, des constatations, des évolutions, des axes de réflexion constatés sur le site de la Baie du Mont-Saint-Michel avec comme prisme de lecture l'impact sur l'avifaune.

Ce qui est irréversible

[Ce qui suit est le commentaire de la photo 1] Tout au long de ces années d'étude, nous avons vu fleurir des lotissements, des zones industrielles dans des endroits considérés comme des zones sans grand intérêt et évidemment constructibles. Nous ne reviendrons donc pas sur ces zones construites, elles le sont définitivement. La zone est « stérilisée » pour de nombreuses espèces d'oiseaux. Construire ne constitue pas un problème en soi, ce qui est problématique c'est de construire dans des zones riches d'un point de vue environnemental mais ne possédant pas les indispensables espèces hautement protégées (celles de l'annexe I de la directive européenne) pour les préserver.

[Photo 2] Alors qu'ici, à proximité, ces espèces sont



© Matthieu Beaufile

présentes mais leur développement est freiné du fait d'un milieu déjà très dégradé et formaté.

Ce qui est réversible

[Photo 3] Ces pompes symbolisent la volonté de retirer l'eau le plus rapidement possible des marais en l'envoyant vers la mer. C'est une « nécessité agricole » liée au type d'agriculture dominante : blé, maïs, maraîchage et élevage dans une moindre mesure. C'est pratiquement une obsession de l'ensemble des agriculteurs pour lesquels cette mesure s'avère indispensable au regard des pratiques actuelles.

[Photo 4] Cela n'empêche pas d'avoir de vastes surfaces inondées en cas de montées des eaux.

[Photo 5] Le creusement des canaux en plein mois de mai-juin est une pratique « traditionnelle ». Outre les talus qui sont rasés ainsi que les roselières qui souvent les colonisent, en certains endroits on coupe puis on cure les fossés pour permettre à l'eau de circuler. C'est le mythe du tonneau des Danaïdes qui procure du travail *ad vitam aeternam* : on coupe, souvent annuellement, les hautes herbes (parfois les roselières), qui poussent le long des fossés. Celles-ci s'y entassent, les obstruent et des opérations de curage deviennent nécessaires. La machine à curer circule donc d'un fossé à l'autre... qui plus est au printemps ou en été lorsque le sol est moins humide !



Photo 1 : Des zones construites en marge du marais de Dol-de-Bretagne



Photo 2 : Des canaux à roselières (utilisées par les espèces paludicoles) sont présents à proximité.



Photo 3 : Pompes pour retirer l'eau du marais plus rapidement.



Photo 4 : Blé perdu à cause d'une inondation (classique sur le secteur).

[Photo 6] Dans certains cas le jeu est plus subtil. Ici on a surélevé d'1 m avec de la tange⁽¹⁾ venue du Mont-Saint-Michel (exportation lors des travaux qui ont duré des années) une zone qui antérieurement pouvait rester humide certaines années en cas de météorologie pluvieuse et occasionnellement accueillir le Vanneau huppé.

Des contrastes dans le paysage

[Photo 7] Sur les premières photographies, nous sommes dans les polders à l'ouest du Mont-Saint-Michel. L'objectif est ici de cultiver sans relâche et d'utiliser le moindre espace. Les canaux doivent être propres et bien curés. S'il y a de l'eau, le moindre roseau doit être proscrit.

Nous obtenons donc ces paysages immenses, entrecoupés de peupleraies linéaires qui sont censées protéger du vent ... Nous ne sommes pas seuls à penser que dans ce dernier cas, ceci favorise les « souffleries » lors des coups de vent, il suffit d'ailleurs de le tester soi-même sur le terrain.

À certains moments de l'année, des « mers » de plastique (plusieurs centaines de m² parfois) protègent les cultures maraîchères fragiles. Pour les oiseaux dont les densités sont ici les plus basses (4 couples/10 ha ce qui est vraiment très faible), les seuls refuges sont les rares bordures (hors peupleraies linéaires), quelques canaux non traités par des coupes régulières, les champs de blé et les fermes parfois. Pour ces dernières, cela dépend aussi de la manière dont elles sont traitées, certaines, parfois très minérales, sont peu utilisées.

[Photo 8] Inversement au cas précédent, nous nous dirions, quel joli paysage bien conservé ! Certes, mais c'est une vallée humide qui, sans être à l'abandon total, est de moins en moins entretenue et se ferme comme dans beaucoup de vallées de la Baie du Mont-Saint-Michel. Lorsque ces vallées sont vraiment fermées et couvertes de saules, les espèces qui les peuplent sont banales : nous avons perdu les espèces des marais ouverts ou des roselières.

Nous sommes donc d'un côté confrontés à une

surexploitation du milieu et de l'autre face à une sous-exploitation. Mais qui décide de cela en réalité ?

Eh bien tout ceci n'est qu'une décision de notre part, de ce que nous voulons choisir. En réalité, nous pouvons « jardiner » ces zones de façon très variée. C'est ce que nous avons fait en Europe jusqu'à l'avènement d'une agriculture plus moderne qui a décidé de modeler la nature de manière à satisfaire ses besoins... sans tenir compte des particularités locales.

À quand finalement une gestion globale beaucoup plus réfléchie de la nature dite « ordinaire » de manière à ce que chacun ait à sa porte une nature extraordinaire ?

⁽¹⁾ sédiment qui se dépose dans les zones de vasières littorales recouvertes par les hautes marées des côtes de la Manche¹ et qui est formé d'une fraction sableuse principalement à base de débris coquilliers calcaires et d'une fraction vaseuse de limons et d'argiles.



Photo 5 : Un canal fauché puis curé.



Photo 6 : Niveau surelevé avec de la tangué.



Photo 7 : Les pratiques agricoles façonnent ces paysages, ici des cultures céréalières et maraîchères.



Photo 8 : Un paysage évoquant une nature bien conservée ?

Des évolutions positives

Le DOCument d'Objectif (DOCOB) de la Baie du Mont-Saint-Michel est paru en 2009 (Mary et Vial, 2009). C'est le Conservatoire du Littoral (CL) qui, dès 2005, pilote ce projet. Outre l'énorme effort de synthèse, les animateurs du DOCOB n'ont cessé de mettre les gens de la Baie en relation les uns avec les autres. Ainsi nous abordons tous les sujets, mêmes ceux qui fâchent : le dialogue est une phase essentielle pour apprendre à parler la « même langue ».

Nous mettons deux exemples à l'honneur : les réflexions menées sur les herbues de la Baie [Photo 9] qui aboutiront à un plan de gestion mais aussi à l'achat du Marais de la Claire-Douve par le Conservatoire du Littoral (Saint-Jean-Le-Thomas, Manche) [Photo 10], marais qui a évolué très positivement du point de vue de l'avifaune entre 1994 et la fin des années 2000 (forte augmentation des roselières et donc des oiseaux paludicoles).

[Photo 11] Au Mont-Saint-Michel, les travaux de rétablissement du caractère maritime pilotés par le syndicat mixte ont été une véritable réussite en ce qui concerne les oiseaux. L'ensemble de la zone entre l'anse de Moidrey, le Couesnon et le parking du Mont-Saint-Michel ont vu l'avifaune évoluer de manière extraordinaire (richesse spécifique, intérêt du peuplement et effectifs).

[Photo 12] De plus des mesures compensatoires liées à la destruction d'une roselière lors des travaux du barrage ont permis de faire évoluer d'autres sites comme celui du Marais de Châteauneuf. En constante évolution depuis le début des années 1980, la Fédération des Chasseurs d'Ille-et-Vilaine (avec le soutien financier de la Fondation pour la Protection des Habitats Français de la Faune Sauvage) n'a cessé de, d'abord restaurer puis, d'améliorer ce site d'année en année. Une très belle réussite !

[Photo 13] Le Marais de Sougéal a été classé en Réserve Naturelle de Bretagne en 2006. Les travaux de réflexion puis de réfection ont été engagés d'abord au niveau communal au milieu des années 1990. De nouveau, nous constatons une progression régulière de la réflexion sur ce marais et une gestion qui s'améliore.

[Photo 14] Le Marais de la Folie, protégé en quelque sorte par les industriels propriétaires depuis en réalité le milieu des années 1800, vient d'être acheté par le Conseil Départemental et va bénéficier de mesures de restauration, d'un plan de gestion et va donc rester sous surveillance. Marais déjà riche, ces améliorations devraient encore le rendre plus intéressant.



Photo 9 : Herbus de la Baie.



Photo 10 : Marais de la CLaire-Douve (Saint-Jean-Le-Thomas, Manche).



Photo 11 : Proximité du parking du Mont-Saint-Michel



Photo 12 : Marais de Châteauneuf



Photo 13 : Marais de Sougéal



Photo 14 : Marais de la Folie

[Photo 15] D'autres mesures plus larges et sans objectif spécifique lié aux oiseaux auront sans doute des impacts comme par exemple l'obligation d'avoir une bande herbeuse de protection de 5 mètres le long des canaux principaux. Cette mesure est effective depuis plusieurs années et nous a semblé respectée (ici à Cherrueix). En fonction du traitement qui est fait de ces bandes herbeuses (qui au total doivent représenter en Baie du Mont-Saint-Michel bon nombre de kilomètres), elles peuvent (ou pourront) accueillir certaines espèces. Ce sera à étudier.

[Photo 16] Ce lagunage (Ardevon/Pontorson, 50) montre que, de manière surprenante, l'avifaune peut s'adapter à des conditions assez étranges : ici au milieu du béton du lagunage, avocettes, échasses, Petits gravelots et même Mouettes rieuses, Fuligules morillons et Goélands marins peuvent nicher... avec succès parfois !

cours de restauration [Photo 17]. Nous pouvons considérer que les choses se sont stabilisées à la fin des années 1980, sont restées stables dans les années 1990 et progressent plus ou moins actuellement dans les zones classées.

Polders et lagunage

Enfin, n'oublions pas les marais qui ne sont pas pris en compte. Sans doute, en Baie du Mont-Saint-Michel, ces espaces n'ont pas été classés en zone Natura 2000 parce que nous, associations de protection de l'environnement, n'avons pas vu leur richesse. Il en existe ainsi quelques centaines d'hectares au moins qui sont bien plus riches en période de reproduction que certaines zones classées mais où personne ne met jamais les pieds : un protocole systématisé à l'ensemble de la Baie du Mont-Saint-Michel a permis de découvrir ces sites. Il faudra les mettre en valeur et donc acquérir de l'information régulière. C'est à cette condition que nous pourrions dans le futur demander le classement, à condition qu'ils n'aient pas été dégradés et rendus banals (voir chapitre 2, Ce qui est réversible).

Conclusion

Si beaucoup de secteurs de la Baie du Mont-Saint-Michel sont dégradés ou présentent des secteurs dont les potentialités ne peuvent s'exprimer (par exemple sans doute des centaines de kilomètres de roselières linéaires que nous ne laissons pas «s'installer») ou sont réfrénées, il existe bien des sites qui sont actuellement restaurés ou en



" Photo 15 : Marais de Sougéal



" Photo 16 : Marais de Sougéal



" Photo 17 : Paysage géré de manière plus favorable à l'avifaune.